

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation

le 16 mars 2026

Date de l'affichage

le 16 mars 2026

Présents :

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes PEREIRA, OUIN, EVEN, HORCHOLLE, LALLIER, GHORAB, DELANNOY, MM. TESTARD, BLOND, ELIE, MARY, FAUCHEUX,

Excusés :

Mrs FRANCOIS et BAUDART

Avait donné procuration :

Mr FRANCOIS à Mr PAILLART
Mr BAUDART à Mme PEREIRA

Assesseurs :

Mme HORCHOLLE et Mr ELIE

Secrétaire de séance :

Mme OUIN

A l'ordre du jour

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints et élections des adjoints
- Election du délégué suppléant du Conseil Communautaire

1 - Installation du Conseil Municipal

Monsieur PAILLART remercie les membres présents et les déclare installés dans leurs fonctions.
Doyen d'Age : Monsieur Jean-Pierre BLOND.

2 - Election du Maire

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Monsieur PAILLART Jean-Charles

<u>Dépouillement</u> :	15	bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
	0	bulletins litigieux
	0	bulletin nul
	15	suffrages exprimés
	15	majorité absolue

Résultat : Monsieur PAILLART Jean-Charles 15 voix

Monsieur PAILLART Jean-Charles a été élu Maire de la Commune d'Herchies à l'unanimité.

Monsieur PAILLART Jean-Charles – Maire demande de procéder à une minute de silence en hommage à Madame FRANCOIS Marie-France.

3 – Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints

* L'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Nombre de conseillers : 15

Nombre maximum de postes d'adjoints à créer : 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 4 postes d'adjoints.

Election des adjoints au scrutin de liste

Premier tour du scrutin : vote à bulletins secrets

Candidat : Madame PEREIRA Stéphanie - 1^{ère} adjointe

Candidat : Monsieur TESTARD Aurélien – 2^{ème} adjoint

Candidat : Madame OUIN Fabienne – 3^{ème} adjointe

Candidat : Monsieur BLOND Jean-Pierre – 4^{ème} adjoint

Dépouillement :	15	bulletins trouvés dans l'urne (2 procurations)
	0	bulletins litigieux
	0	bulletin nul
	15	suffrages exprimés
	15	majorité absolue

Elus :	Madame PEREIRA Stéphanie - 1 ^{ère} adjointe	15 voix
	Monsieur TESTARD Aurélien – 2 ^{ème} adjoint	15 voix
	Madame OUIN Fabienne – 3 ^{ème} adjointe	15 voix
	Monsieur BLOND Jean-Pierre – 4 ^{ème} adjoint	15 voix

4 – Election du délégué suppléant au Conseil Communautaire

Les Conseillers Communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau municipal, une fois que le Maire et les Adjoints ont été élus.

Monsieur PAILLART Jean-Charles est nommé délégué titulaire.

La suppléance déclinée par la 1^{ère} adjointe Madame PEREIRA Stéphanie est acceptée par le 2^{ème} Adjoint Monsieur TESTARD Aurélien.

Monsieur TESTARD Aurélien a été désigné délégué suppléant au Conseil Communautaire de la Commune d'Herchies.

La séance est levée à 20 heures.